

# janvier 2018

---

## • Compte rendu du conseil municipal du 27/01/2018

JANVIER 31, 2018 - ADMIN

**L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept janvier, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël FAUGERAS, Maire.**

**Date de convocation :** 19 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 9

**Présents :** MM. Noël FAUGERAS, Léon GRANDE, Gérard ARTILLON, Hervé JOLY, Mmes Bénédicte FAURE, Stéphanie MIGINIAC, Dominique ARTILLON,

**Par procuration :** Mme Lucette CONSTANTIN (procuration donnée à M. Noël FAUGERAS)

**Absent :** M. Thomas CHAUMEIL

Les décisions suivantes ont été adoptées :

**1- Aménagement VC4 Lanour et VC6 Pradeleix – 2ème tranche – 2ème partie :** Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal un devis établi par CTI 19 concernant les travaux d'aménagement des voies communales 4 et 6 de Lanour et les Pradeleix, 2ème tranche – 2ème partie.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la DETR 2018, à hauteur de 40 % du montant HT. Il s'agit de la continuité d'un grand projet de travaux sur voirie communale programmé initialement sur 3 tranches depuis 2010 :

- o La 1ère ayant été réalisée en 2011 au titre du FNADT bois ronds et DETR (Élargissement et assainissement sur VC 6 des Pradeleix au Pont des Pradeleix)
- o La 2ème ayant été projetée en 2013-2014 mais non réalisée car opération non retenue au titre de la DETR 2013 (Renforcement de chaussée sur VC 6 et 4 (du Pont des Pradeleix au Pont de Lanour))
- o La 3ème concerne le renforcement de chaussée sur VC 4 du Pont de Lanour au Bourg de St-Yrieix.

Monsieur le Maire précise l'intérêt de ces travaux car cette voie était inscrite dans le réseau dérogatoire permanent ou temporaire ouvert à la circulation des transports de bois ronds, selon les conditions et les modalités mises en place avec le partenariat. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés a validé le devis des travaux présenté par CTI 19 pour la 2ème tranche – 2ème partie, et décidé de solliciter les services de l'État afin d'obtenir une subvention au titre de la DETR 2018.

**2- Signature convention FDEE 19 :** Accord pour signature d'une convention ayant pour objet de préciser l'organisation technique et financière de l'opération d'enfouissement des réseaux Orange dans le bourg pour une participation estimative communale de 4.562,26 € TTC sur la totalité des travaux.

**3 - Modification de l'organisation du temps scolaire :** Demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 avec une répartition des cours sur huit demi-journées par semaine, et de ce fait supprimer les T.A.P., en fixant la semaine scolaire comme suit :

Horaires scolaires :

Lundi matin	Lundi après-midi	Mardi matin	Mardi après-midi		Jeudi matin	Jeudi après-midi	Vendredi matin	Vendredi après-midi
8h30/11h30	13h30/16h30	8h30/11h30	13h30/16h30		8h30/11h30	13h30/16h30	8h30/11h30	13h30/16h30

En effet, si la réforme des rythmes scolaires a permis, grâce au partenariat avec la communauté de communes, d'organiser un temps d'activités périscolaires de qualité, il a été constaté que les enfants ont paru fatigués par ce rythme hebdomadaire de 4 jours ½. De plus la nouvelle configuration de l'école depuis la rentrée 2017 accueillant plus d'élèves de maternelle nécessite une coupure pour le rythme de ces enfants et le bon fonctionnement de la classe.

**4- Participation financement voyage scolaire** : Décision d'accorder une subvention de 100 € au collège Albert Thomas d'Egletons afin de contribuer financièrement à un voyage organisé en Normandie du 04 au 06 avril 2018.